

LES MINES DE CHALONNES

Le charbon n'était extrait à Saint-Georges-Châtelais, Saint Lambert, Montjean, Saint-Georges-sur-Loire que depuis le XVIII^{ème} siècle. Bien avant, des puits, pour l'extraction de la houille, furent creusés à Chalonnnes de très bonne heure. Certains propriétaires constatèrent la présence de charbon dans leurs champs ou vignes, ils s'empressèrent de fouiller le sol. Dès 1494, d'après les comptes de Jehan Jollivet, receveur chatelain, de la baronnie de Rochefort, deux puits existaient à Ardenay. Ils furent exploités successivement par les nommés Baron, Letourneus, Savary, Chasteau. Les procédés d'extraction étaient plutôt rudimentaires, le sol n'était creusé que jusqu'à 11 ou 15 brasses. Le rendement était faible. Cependant, sur la houille extraite, un dixième appartenait au roi. Ainsi en avait décidé Charles VI. Le 30 mai 1413 le roi, par un édit, autorise les propriétaires à ouvrir une mine moyennant une redevance du dixième. Après lui, Henri IV fut tout à fait favorable à ce travail et supprima cette imposition. En 1601, Chalonnnes, Chaudefonds, Saint-Aubin, produisent 76000 boisseaux de houille. Le boisseau se vendait 7 sols, il pesait à Saint-Georges 35 livres, ce qui mettait la tonne à 20 livres tournois, soit 143 francs la tonne au taux d'argent d'avant la guerre de 1914 -1918. Mais, à ce prix le transport s'ajoutait et aussi les droits et impôts : le droit du trépas de Loire, de la Boète de Saumur, en faveur des marchands de Loire ; celui de cloison à Angers, pour l'entretien du château et fortification de cette ville.

En 1669, le notaire Bonneau, passa un acte de société entre Jacques Leduc, sieur de Vaujette et René Rousseau, charbonnier, " pour tirer charbon de terre, tant sur le fondz de la fresche de Longlée proche de la Croix-Brouillet, que sur le fondz du sieur de Vanière, docteur en médecine, seigneur du Ponceau ".

Le roi apprit qu'en Anjou, les recherches de houille allaient sans cesse en augmentation, Louis XIV donna donc au duc de Montausier, en 1689, et après lui à sa fille la duchesse d'Uzès, le droit de fouiller le terrain partout où du charbon était soupçonné ; les propriétaires ne devaient en rien s'y opposer. Ce privilège accordé par le roi causa beaucoup de froissements, de vexations, de contrariétés et d'ennuis. Sur ce sujet, dans ses " Arrêts célèbres pour la Province d'Anjou ", Pocquet de Livonniers raconte :

" Mme d'Uzès ayant cédé ses droits à François Goupil, celui-ci vint en Anjou et y fit une infinité de vexations contre les propriétaires des mines de charbon de terre ; à l'exemple des traitans qui ne manquent guère d'étendre les intentions de sa majesté au-delà des bornes justes, il prétendit deux choses : la première, que toutes les mines ouvertes et les charbons tirés par les propriétaires lui appartenaient. La seconde, qu'il avait seul la faculté d'ouvrir de nouvelles mines et d'en débiter le charbon, même à l'exclusion des propriétaires du fonds. Goupil soutint que ses prétentions étaient conformes à ses pouvoirs, voulut s'emparer de toutes les mines ouvertes et en vendre les charbons, malgré les propriétaires ; aux procédures il joignit les violences. L'autorité des juges ni celle de M. l'Intendant de la généralité ne furent capables d'arrêter ses entreprises. Les propriétaires des mines de charbon de terre en Anjou furent obligés de recourir au roi. Les propriétaires concluaient à ce qu'il leur fût permis d'exploiter librement les mines ouvertes et d'en ouvrir de nouvelles sur leurs fonds, avec défense de les troubler .

Le 4 janvier 1695, un arrêt solennel du Conseil, en présence de sa majesté, maintient les habitants de l'Anjou dans la possession de faire valoir les mines de charbon de terre qui se trouvent dans leurs domaines. "

Cet arrêt connu, les mines se multiplièrent, les fouilles devinrent plus nombreuses et les propriétaires plus actifs. Aussi, en 1750, sur les paroisses de Saint-Maurille de Chalonnnes, de Chaudefonds, Saint-Aubin, plus de 36 puits existaient, ils appartenaient à une vingtaine de propriétaires. De temps en temps des éboulements se produisaient ; l'installation était si simple. D'après un contemporain : " Ces trous sont en forme d'une espèce de carré long et n'ont que trois à quatre pieds au plus de longueur sur deux de largeur. Ils ne sont étayés que par des éclats de branches d'arbres d'environ trois pouces, avec lesquels ces paysans font des cadres informes, liés dans les angles avec une mauvaise hai ou petite branche d'arbre torse, de la grosseur d'une canne à main et quelques bruyères qui sont les seuls ramparts qu'ils opposent à la poussée des terres, le tout si mal et si pitoyablement

établi qu'on ne peut regarder dans ces puits qu'avec frayeur. Leurs souterrains sont encore moins solides, aussy il n'est pas surprenant que ces paysans et de misérables mineurs, que la nécessité de gagner leur vie et celle de leur famille, engage au service de ces mines, périssent à tout moment dans ces antres affreux ". Lorsqu'un puits s'effondrait ou s'inondait le propriétaire en faisait creuser un autre plus loin. Cette manière d'agir aurait pu, par la suite, beaucoup gêner l'exploitation des veines de houille, aussy se forma t'il deux sociétés : l'une des mines de Saint-Georges-Châtelais, l'autre des mines de Chaudefonds et de Saint-Aubin-de-Luigné, encore appelée Cie Bault.

En 1753, un ancien fripier d'Angers, le sieur Bault, demanda à l'intendant de Tours l'autorisation d'avoir l'unique droit d'exploiter tous les puits existants dans cette région. Il eut le plaisir de recevoir une réponse favorable. Fier du privilège reçu il voulut s'emparer avec des armes, de la mine de Julien, Pierre Hodée. Ceux-ci protestèrent. Mais Bault n'en continua pas moins ses violences, ses ouvriers ne recevaient guère leur salaire, aussy souvent se livraient-ils au pillage et au meurtre. Le charbon se vendait mal : les clients se plaignaient et même, en 1753, par M. Portier, notaire à Angers, ils se plainirent de la mauvaise qualité du combustible. Or celui-ci était bon, mais il n'était ni trié, ni nettoyé. Certains ouvriers s'en allèrent, d'autres restèrent avec l'espoir de recevoir leur salaire. Un jour, le 29 avril 1756, six d'entre eux se présentèrent aux associés du directeur, Pouperon et Gaignard, le premier donna un bon coup de bâton à l'ouvrier Brizieux, l'autre tira le couteau de chasse qu'il portait sur lui. Toutefois il ne s'en servit point, de violentes injures furent lancées aux ouvriers, puis se ravisant, Pouperon dit aux ouvriers de se rendre à Angers et de remettre la lettre qu'il leur donnait au sieur Brundeau, commis au receveur de tailles et associé. Celui-ci les paierait. Confiants, ils exécutèrent les ordres reçus. Après avoir lu la lettre, Brundeau les envoya dans une auberge, là ils recevraient leurs gains. Pas du tout, ils ne touchèrent rien, les cavaliers de la maréchaussée vinrent les arrêter comme déserteurs des mines. Conduits en prison ils adressèrent en vain une requête, le 8 mai 1756. Ils retrouvent la liberté, ils ne reçurent qu'une toute petite partie de ce qui leur était dû. Enfin, ils quittèrent l'Anjou, comptant bien n'y jamais revenir. Ceux qui restaient étaient misérables, mal payés, ils ressemblaient plus à de malheureux vagabonds qu'à d'honnêtes ouvriers. Dans le courant de septembre 1753 les raisins n'étaient pas encore mûrs, cependant les ouvriers de Bault en pillèrent tant que les propriétaires demandèrent l'autorisation de ramasser les raisins. Elle leur fut accordée. Les mineurs continuèrent leurs vols et brigandages. L'année suivante, en juin, à la fête de la Sainte Trinité, comme de coutume le curé de Chaudefonds reçut 15 deniers de chaque mariée de l'année. Il se proposait, suivant l'usage, de les jeter aux habitants comme des dragées le jour d'un baptême. Les ouvriers de Bault apprirent ce fait, armés de faux, de piques, de fusils et pistolets, ils arrivèrent à Chaudefonds, bien avant les vêpres, ils dirent bien haut ce qu'ils voulaient faire : prendre la pelote pour eux seuls. Des jeunes gens s'indignèrent au bruit de leurs propos, d'où disputes. Le prêtre sort pour les calmer, dit au chef de ne pas troubler la fête. Inutile, les assaillants sautent sur lui, le maltraitent, il aurait succombé sous leurs coups, mais les paroissiens accoururent, arrachèrent le prêtre des mains des bandits et tout sanglant le firent entrer dans l'église. Le tocsin sonne, les brigands effrayés à leur tour, se cachent dans une maison, ils ne quittent ce refuge qu'après avoir constaté la dispersion des habitants.

Ce ne fut pas leur seule attaque. L'exploitation Bault se trouvait sur le terrain de Mlle Mazureau. Son closier constata la disparition de "dix-huit oyes", il les réclama aux mineurs, pour toute réponse ceux-ci tirent un coup de fusil sur lui, par bonheur il n'est pas atteint.

Un autre jour ces bandits soupçonnèrent le fermier du sieur Romain, ancien maire d'Angers, d'avoir été parmi les sonneurs de cloches du tocsin, ils rôdèrent une nuit autour de sa maison pour l'assassiner, mais en vain. A quelques temps de là, ce fermier conduisait un cheval chargé de foin au bourg de Rochefort, il reçut un coup de couteau sans pouvoir reconnaître son agresseur ; il avait la figure barbouillée de suie. D'autres voisins de la mine furent attaqués pour être volés. Certains se défendirent, mais ils reçurent tant de coups de bâton qu'ils en moururent quelques jours après. Même le closier de la propriétaire, Mlle Mazureau, courut le risque d'être assassiné. Ce fermier se plaignit de leurs faits et gestes. Mal lui en prit, il allait succomber sous leurs coups, grâce à deux témoins, il s'en tira avec quelques blessures.

Cette vie de débauches et brigandages exaspérait la population. Celle-ci intenta un procès à la compagnie. Bault et ses associés triomphent par arrêt du Conseil du 16 septembre 1760. Cela ne leur porta pas chance car, en juillet 1766, la Compagnie fut dissoute. Quelques années plus tôt elle avait été obligée d'abandonner l'exploitation de la veine du Pati. Le feu grisou y prenait à chaque instant, si

bien que les ouvriers refusaient d'y travailler. Les directeurs leur offraient un supplément de salaire : trente sols par journée de quatre heures. Rien n'y fit : les ouvriers ne voulaient pas se risquer dans cette veine.

Un nouveau propriétaire se présenta pour reprendre le privilège. Il l'obtint d'ailleurs. Il put donc exploiter les terrains limités d'un côté par le Layon, de l'autre par le grand chemin de Rochefort à Chalennes. Concurremment à lui, un sieur Cherbonneau acquit du terrain à la Roncerie en Ardenay, l'exploita après avoir acquis les machines d'un nommé Juret, privilégié en 1786. La Révolution de 1789 éclata, l'exploitation fut arrêtée. Des propriétaires reprirent les fouilles personnelles et peu profondes et noyèrent les puits de Cherbonneau. [...]

Au XVIII^{ème} siècle, les houillères de Saint-Georges-Châtelais étaient certainement les plus prospères d'Anjou. Le canal du Layon, ou canal de Monsieur, permettait avec la Loire le transport du charbon jusqu'à Nantes. Pendant la guerre d'Amérique, ce combustible de qualité supérieure était apprécié à Brest et à Rochefort. Il était utilisé pour forger les clefs du mât. Mais pendant la guerre de Vendée, le canal fut détruit, les puits noyés, la carrière ruinée. Quant le calme fut revenu, reconstituer ces puits eut été trop onéreux. Saint-Georges-Châtelais ne fut plus alors un grand centre charbonnier. Quelques personnes songèrent à recommencer à extraire le charbon. Aussi le 12 vendémiaire, an X (octobre 1801) une demande fut adressée au Préfet de Maine-et-Loire :

" Au citoyen, Préfet de Maine-et-Loire,

Expose le citoyen Louis Cognée, propriétaire, demeurant commune de Chaudefonds, qu'il est dans l'intention de faire ouvrir une mine pour extraire du charbon de terre sur les terrains du citoyen René Pelé, domicilié dans ladite commune dans le canton nommé de Roc, commune de Chalennes, aux offres de se conformer à toutes les lois rendues et à rendre sur le fait des mines. Il observe que le travail des mines dans ces cantons ne peut être assimilé aux grandes entreprises en ce que souvent on ne trouve plus de cette matière à 300 pieds de profondeur, pourquoi demande à être admis à obtenir une concession de quinze ans après que le propriétaire aura déclaré, conformément à l'article 10 de la loi du 28 juillet 1791, qu'il n'entend pas procéder à la dite exploitation par lui-même.

Chaudefonds, Ledit Cognée ne sait signer. "

Le Préfet retourna la pétition en y ajoutant une note :

" Vu la pétition ci-contre, le Préfet de Maine-et-Loire renvoie au pétitionnaire à l'effet par lui de remplir les formalités usitées en pareil cas :

1°) En joignant à la pétition double plan authentique de l'étendue de la concession demandée, qui offre les limites déterminées le plus possible par des lignes droites d'un point à un autre en observant de s'arrêter de préférence à des objets immuables et où sont figurés les prises et jours d'eau qui sont nécessaires.

2°) En justifiant les facultés nécessaires pour entreprendre une bonne exploitation et ce, par certificat du maire du lieu de son domicile indiquant approximativement la quotité des capitaux qu'il est dans le cas d'appliquer à cette entreprise.

En Préfecture d'Angers, le 5 germinal, an X de la République Française.
MONTAULT-DESSILES "

A la suite de quoi, Cognée obtient du Maire un certificat :

" Nous, maire et adjoint de la commune de Chalennes, certifions que le citoyen Louis Cognée, demandeur en concession de mines, a les facultés nécessaires pour entreprendre une bonne exploitation, et qu'il peut y employer jusqu'à la concurrence de 3000 francs. Cette somme étant suffisante pour parvenir jusqu'aux charbons dont l'extraction fournit alors à l'exploitant les moyens suffisants pour bonifier son travail.

A la Mairie de Chalennes, le 14 thermidor de l'an X.

CHERBONNEAU,
L'Adjoint

FLEURY,
Maire. "

En outre, il fit dresser le plan demandé le 12 floréal, an X (1^{er} mai 1802) par Jean-François Leduc, suppléant du juge de paix de Chalennes. Comme indication, ce plan porte :

" Plan géométrique d'un canton de terrain situé au village du Roc, commune de Chalonnes, département de Maine-et-Loire, contenant au total huit arpens neuf boisselées sept chaînes, à la chaîne de 25 pieds ou 5 hectares 54. 177 ares levé pour l'exploitation d'une mine à charbon, lequel canton joint au nord partie du coteau inculte appelé < Bois du Roc > à différents particuliers une route entre deux; au sud le chemin ou route tendant du village d'Ardenay audit coteau du bois du Roc, et à l'ouest le terrain de la Veuve Verdière des barres, la vigne de... Denéchère une haye entre deux et le < bois du roc >. On observe que ce canton de terrain est peu distancié d'un bras de la rivière de Loire et que l'entrepreneur de la dite mine, a droit d'extraire les charbons qui peuvent se trouver sous les différents morceaux de terres et vignes colorés par traités faits avec les propriétaires.

Fait et certifié conforme et sincère par moi, Jean-François Leduc, soussigné a Chalonnes, le 12 floréal, l'an X de la République.

LEDUC aîné, suppléant du juge de paix. "

Cette demande fut rejetée. Le 2 germinal An X (22 mars 1802) un nommé René-Pierre Beguyer-Guichard demande de continuer l'exploitation d'une mine, celle des Essarts, commune de Saint-Aubin-de-Luigné. Il a soin de joindre à la demande le plan détaillé à l'échelle 169.5/300000 par Dusillon d'Angers. Sur le plan furent mentionnés quelques renseignements :

" D'après ce plan dont l'orientation, même avec le nord magnétique paraît fausse, les limites demandées étaient les suivantes : Au Nord-Est le chemin Vaujuet, au Champ du Bois, à l'Est, le chemin du Champ du Bois, aux Barres, au Nord-Ouest, la rive gauche de la portion des Josses Véron, bras du Louet, comprise entre Port du Paty et Vaujuet.

Le puits Joinette est creusé à 120 pieds de profondeur d'où l'on trouve une galerie courant vers le Nord, dans laquelle : 1°) nous rencontrons un bure qui a 40 pieds de profondeur, il se nomme "bure d'ennui" ; ensuite un puits d'aérage et du puits Joinette à ce puits d'aérage, avons trouvé à l'Ouest une traverse qui conduit à un bure de 80 pieds de profondeur, au point A qui communique à 11 galeries en dessous, et du point A poursuivi un crain d'environ 15 toises; il y a six galeries en dessus et 4 en dessous, à pieds de distance l'un de l'autre et de ce puits d'aérage.

La longueur moyenne de la concession est de 1 kilomètre 559. Sa largeur moyenne est de 650 mètres ce qui donne une superficie de 1015350 mètres carrés. "

Sur ce même plan sont encore tracées au pointillé les veines du Nif et des Noulys ; la veine du Nif appartient au système de la Haie-Longue.

Beguyer n'eut pas plus de chances que Cognée. Sa demande fut également rejetée. Les citoyens Davau, Belouineau, Denis Amant, Aubin Verdier, S. Blanvillain signent une pétition le 16 floréal An X (5 mai 1802). Ils ont pratiqué, disent-ils des fossés sur le terrain du lieudit de Vaujuet, situé commune de Saint-Aubin pour pouvoir découvrir une veine de charbon car quelques affleurements en avaient indiqué l'emplacement. Ils demandent une concession exclusive de 25 ans, comprenant un terrain limité au Nord par la maison de Vaujuet jusqu'à la maison Roche-Moineau, en longeant les coteaux qui y conduisent, à l'Ouest par les jardins de ladite maison jusqu'au bois du Veau en passant dans le clos et auprès du village des Gourdinières ainsi que du clos du Petit Houx, lequel joint le petit bois du Veau et ce à 50 mètres des ouvrages de la mine du citoyen Beguyer située dans le même terrain. Leur pétition est rejetée. Par contre une demande rédigée le 17 pluviôse An X (5 février 1802) par Lefebvre Josset, gendre de Louis Josset demandait une prolongation de 15 années pour la concession accordée à son beau-père en 1786, eut plus de succès. Lefebvre-Josset reprend les travaux établis dans le haut du Clos des Ouches, au lieudit des Roserais où il fit ouvrir plusieurs puits, mais il ne tarde pas à vendre ses travaux et les agrès qui en dépendent, au citoyen Charbonnier. En outre, celui-ci acheta les droits et machines d'un nommé Juret, monta une société sous le nom des Mines de Chaudfonds et le 9 germinal An XI (28 mars 1803) il demande une concession pour exploiter exclusivement pendant 40 ans, les mines de charbon de terres situées entre le Layon et la Loire. Le 25 prairial An XIII (14 juin 1805), un décret accorde pour 30 années la concession aux sieurs Morel, Vilain, Charbonnier, Gastineau, etc... à la charge par eux d'indemniser les propriétaires du sol. L'exploitation prend alors le nom de Mines de Layon et Loire. La concession comprenait les puits suivants : Mines de la Roncerie, Veine du Moulin Goismard, Mine Bodin, Mine de Belair, Mine de la compagnie Josset, Ancienne compagnie Bault, Veine de la Haie-Longue, Mine Beguyer, Poirier Samson.

En présence de la concession Charbonnier et C^e, les autres propriétaires du pays s'associent et

constituent une compagnie Joubert qui comprenait les exploitations suivantes : Mine des Noulis, Mine des Essarts, Mine des Sablières, Mine Besigon.

En dehors de cette deuxième compagnie, un certain nombre de propriétaires continuent d'exploiter séparément leurs mines. Ce sont : Mine de la Montée de l'Epine, Mine des Bruandières, Mine de la Rue, Mine du Roc.

Pour le congrès scientifique de France tenu à Angers, en septembre 1843, M.A.N. Wolski, ingénieur civil employé à l'administration royale des mines fit un mémoire sur le gisement du bassin anthraxifère dans le département de Maine-et-Loire. Les roches et les terrains aux environs de la Haie-Longue y sont particulièrement étudiés.

En 1851, une société houillère de Saint-Georges-Châtelais se constitue avec M. le comte de Las Cases.

Son père, le comte Marie-Joseph-Emmanuel-Auguste-Dieudonné Las Cases, admira l'œuvre de Napoléon 1^{er} ; la façon surprenante dont il rétablit l'ordre, l'administration dans la France bouleversée par la Révolution de 1789. Mais lorsque l'empereur dut abdiquer pour la seconde fois, le comte de Las Cases demanda d'accompagner Napoléon dans son exil à Sainte-Hélène. Sa demande fut acceptée. Il partit donc en emmenant avec lui son jeune fils Emmanuel, âgé seulement de 16 ans. Napoléon demanda au comte de Las Cases d'écrire ses mémoires sous sa dictée. L'œuvre s'appellera "Mémorial de Sainte-Hélène" ; mais la vue fatiguée l'oblige à renoncer à ce travail pénible. Il propose pour le remplacer son fils déjà page de l'empereur. Celui-ci accepte volontiers. Le jeune homme sut se faire aimer de Napoléon, car plusieurs fois il l'appela son fils et dans un des codicilles de son testament l'Empereur nomme le père ou son fils trésorier. Le comte et le vicomte de Las Cases étaient tout dévoués à Napoléon 1^{er}. Ils faisaient tout leur possible pour adoucir l'exil du prisonnier. Une correspondance illicite irrita le gouverneur de l'île de Sainte-Hélène : Sir Hudson Lowe. Celui-ci les envoya en exil dans la colonie du Cap, pendant sept mois. Le docteur protesta : rien n'y fit. Tous les deux furent emmenés en Angleterre comme prisonniers, de là ils furent remis au gouvernement belge, puis au gouvernement prussien. Plusieurs fois ils demandèrent l'autorisation de retourner près de l'empereur. Le gouverneur ne voulut jamais les voir revenir dans son île. A la dernière lettre de demande le gouvernement anglais répondit :

" A M. Emmanuel de LAS CASES
Downing-street, 19 novembre 1819.
Monsieur,

J'ai reçu l'injonction de lord Bathurst de vous accuser réception de votre lettre du 15 septembre, par laquelle vous me demandez ma permission de retourner à Sainte-Hélène. Je suis chargé de vous répondre que S. S. ne peut vous permettre de retourner dans l'île susnommée. Je saisis cette occasion pour vous faire connaître que la lettre que vous avez adressée au général Bertrand lui sera envoyée à Sainte-Hélène.

J'ai l'honneur, d'être etc...

Signé : Henri GOLBURN. "

Puisqu'il ne pouvait retourner près de l'empereur M. Emmanuel de Las Cases demanda au roi de rentrer en France à la fin de 1819. Il y fut autorisé à condition de changer de nom. A Strasbourg, le jeune homme fit ses études de droit. Il leur préférait les sciences politiques.

M. Emmanuel de Las Cases révolté du traitement infligé à Napoléon 1^{er}, avait toujours désiré le venger. Il en trouva l'occasion en 1832. Les faits furent racontés par les journaux de l'époque.

" Quand Napoléon eut exhalé son dernier soupir, sir Hudson Lowe se hâta de quitter Sainte-Hélène. Il rapportait en Europe, une fortune de quatre millions de francs. Le ministère anglais, le reçut comme un héros. Mais son triomphe fut de courte durée. L'heure de l'expiation devait suivre de près celle de la perpétration du crime.

Au mois d'octobre 1822, arrivait à Londres un jeune homme de cœur, M. Emmanuel de Las Cases. En 1816, sir Hudson Lowe l'avait exilé de Sainte-Hélène avec son père, dont il redoutait par instinct les terribles révélations futures. Emmanuel était malade au moment où il fut enlevé et déporté au Cap. Le docteur O'Meara essaya vainement d'obtenir un sursis : " Eh ! Monsieur, lui répondit le gouverneur avec impatience, que fait après tout, à la politique la mort d'un jeune homme ".

Emmanuel avait donc des injures personnelles à venger mais ce n'était pourtant ni pour lui, ni pour son père qu'il s'empressait d'accourir à Londres. Un jour à Sainte-Hélène après une altercation des plus vives, il avait dit à sir Hudson Lowe : " Monsieur, les mauvais traitements que vous m'infligez sont abominables, toutefois vous êtes ici le maître et je ne puis que me soumettre ; mais si jamais nous nous retrouvons dans un pays libre, il faudra bien que vous rendiez vos comptes. Cela veut dire que vous aurez ma vie ou que j'aurai la vôtre . Sir Hudson Lowe avait ri et levé les épaules.

Ayant appris le retour de sir Hudson Lowe en Angleterre, M. Emmanuel lui fit dire par un ami, qu'il ne devait pas avoir oublié la parole donnée à Sainte-Hélène, que l'heure était venue et qu'il lui faisait demander s'il accepterait un cartel. Sir Hudson Lowe répondit que non, qu'il n'avait de comptes à rendre qu'à son gouvernement. Le jeune de Las Cases partit pour Londres.

Sir Hudson Lowe habitait en ce moment Ramsgate, à quelques milles de la ville et ne faisait que de courtes apparitions à Londres. Où le joindre ? Comment le forcer à une rencontre sans s'exposer aux conséquences judiciaires d'un duel ? M. de Las Cases consulta un avocat, qui depuis est un membre distingué du parlement, et se conforma ponctuellement à sa direction.

Il épia pendant plus de trois semaines une occasion favorable, enfin elle se présenta. Un jour, on l'avertit que sir Hudson Lowe vient d'arriver à sa maison de Paddington-Green et y passera la nuit. Il court s'installer dans un hôtel garni situé en face, et dès le point du jour, il attend avec anxiété que son adversaire sorte de son domicile. Plusieurs heures s'écoulent. Enfin, il apprend que sir Hudson Lowe a envoyé chercher un fiacre descendant en hâte, il se promène, sur le trottoir de la maison.

Il affecte un air d'indifférence, et il ne perd pas un instant de vue la porte par laquelle sir Hudson Lowe va sortir. Soit hasard, soit pressentiment secret, quelques personnes s'arrêtent, regardent et semblent attendre un événement imprévu. D'autres curieux accourent, des groupes se forment ; tout à coup la porte s'ouvre, et sir Hudson Lowe apparaît sur le seuil mais à peine a-t-il descendu la première marche, qu'il rentre précipitamment. Un moment M. de Las Cases a craint d'avoir été aperçu et de perdre une occasion si longtemps cherchée... Ce n'est qu'une fausse alarme, et sir Hudson Lowe rouvre de nouveau la porte, et se dirigeant vers le fiacre, vient heurter violemment contre M. de Las Cases qui l'a croisé à pas précipités.

"Vous m'avez insulté, Monsieur, s'écrie le bouillant jeune homme et vous m'en rendrez raison !". En disant ces mots, il le touche légèrement à l'épaule avec sa cravache.

A cette rencontre, à ces mots, Hudson Lowe a relevé la tête et reconnu son adversaire ; il pâlit, se trouble et semble hésiter, puis, sans mot dire, il s'élance à son tour, en avant, sur M. de Las Cases, qui, parant habilement ce coup, le touche cette fois à la figure. Cependant les curieux, témoins de cette lutte, commencent à s'agiter et à murmurer. Sans réfléchir ils vont prendre parti pour leur compatriote contre un étranger. M. de Las Cases comprend qu'il est perdu peut-être, s'il ne parvient pas à se les rendre favorables ; sa vie dépend de sa présence d'esprit. " Cet homme, s'écrie-t-il, est sir Hudson Lowe, il a insulté mon père et je viens lui en demander raison et satisfaction ". Ces paroles et l'accent entraînant avec lequel elles ont été prononcées produisent une vive impression. La foule s'arrête ; toutefois elle hésitait encore, quand un gros gentleman saisit M. de Las Cases, et, le pressant entre ses bras, s'écrie : " Vous avez bien fait jeune homme ! un fils doit venger son père ". Des "cheers" étourdissants accueillent cette action et ces paroles d'un homme de cœur... M. de Las Cases a gagné sa cause devant le peuple anglais.

Pendant cette scène, sir Hudson Lowe voyant qu'il était reconnu et effrayé de cette manifestation populaire, s'était sauvé dans le fiacre et criait au cocher de partir. Emmanuel jeta dans la voiture, sa carte et alla poliment en remettre une autre au domicile de sir Hudson Lowe. Mais ce dernier se rendit droit chez le magistrat pour demander une réparation judiciaire du fait qui venait de s'accomplir. Il requit : " Que M. de Las Cases fut arrêté et traduit devant le jury, comme coupable de l'avoir poursuivi et attaqué avec violence en raison de ses actes comme fonctionnaire public ". C'est, en effet, un crime qui, dans tout pays policé doit être sévèrement puni.

Il fallait à sir Hudson la déposition de deux témoins. Telle était, même alors son impopularité, quoique la scène se soit passée devant plus de cinq cents personnes, il ne put trouver qu'un seul témoin, le cocher de fiacre qui le conduisait. Par un hasard heureux, le juge de paix auquel sir Hudson Lowe faisait sa plainte, avait dîné quelques jours avant, avec M. de Las Cases, et, après une longue conversation sur la législation française, il avait ressenti une vive amitié pour lui. Il le fit avertir secrètement que ses fonctions l'obligeaient à signer un warrant ou mandat d'arrêt contre lui. " Quel parti dois-je prendre ? demanda M. de Las Cases à son avocat ". " Enfermez-vous dans votre appartement, lui répondit celui-ci, et cassez la tête au premier qui oserait y pénétrer de vive force.

Seulement, si on parvient à mettre le warrant sous vos yeux, constituez-vous prisonnier. Ce conseil fut suivi ponctuellement. Quand les policemen se présentèrent on leur répondit que M. de Las Cases était absent. Ils s'installèrent devant la porte de la maison, vidèrent plusieurs pots de bière, et ne se retirèrent qu'à la nuit. Trois fois M. de Las Cases changea de résidence, ayant soin d'envoyer sa nouvelle adresse à sir Hudson Lowe ; trois fois la même scène se renouvelle, et il attendit vainement une réponse. Enfin, le septième jour il reçut une lettre non signée, émanant évidemment d'un personnage haut placé dont l'auteur est toujours resté inconnu. On lui donnait le conseil de partir à l'instant même, le lendemain il serait trop tard. Il en profita, et se rendit en poste à Brighton, avec un passeport sous un nom supposé, où il avait pris la qualité de médecin. Un paquebot allait partir pour la France ; il courait à l'embarcadère, lorsqu'un chef de douane l'arrêta, et, après l'avoir forcé à exhiber ses papiers, se permit de lui adresser quelques plaisanteries inquiétantes. C'était un homme envers lequel M. de Las Cases s'était montré assez susceptible pendant son séjour à Sainte-Hélène et qui venait de recevoir à l'instant même l'ordre de l'arrêter. Sa position devenait difficile. Espérant encore qu'il n'était pas reconnu, il feignit de se plaindre vivement...

- Je ne vous retiens pas, Monsieur le Docteur, lui dit cet homme, dépêchez-vous de partir, mais, ajouta-t-il d'un ton de voix tout à fait différent, songez que vous êtes encore en Angleterre et souvenez-vous de moi. En achevant ces mots, il lui tendit la main que M. de Las Cases serra affectueusement dans les siennes et ils se séparèrent sans échanger un seul mot : ce langage muet était assez significatif. Le surlendemain, M. de Las Cases était de retour à Paris.

L'ignoble et atroce conduite de sir Hudson Lowe à Sainte-Hélène avait soulevé contre lui, en Angleterre, l'indignation universelle. Sa conduite en cette dernière affaire mit le comble à l'animadversion qu'il inspirait à la nation anglaise. Poursuivi, accablé par la presse, les journaux torys n'osèrent même pas le défendre. S. G. le duc de Wellington qui l'avait toujours protégé, le fit casser d'un grade honoraire qu'il avait dans la garde royale. Il était propriétaire colonel du 93^{ème} régiment d'infanterie : les honorables officiers de ce vieux et brave régiment offrirent leur démission plutôt que de se laisser passer en revue par lui. Les membres de l'Union le chassèrent de leur club : lady Holland, chez laquelle il se présenta lui fit répondre publiquement qu'elle n'était pas visible. En un mot sir Hudson Lowe était mort moralement c'était encore mieux " qu'une mort physique ".

On a généralement pensé que l'acte commis par M. Emmanuel de Las Cases contre sir Hudson Lowe, avait été l'effet d'une chaleur de jeunesse, et avait annoncé plus d'ardeur que de réflexion ; c'était une erreur. L'engagement d'en agir ainsi avait été pris par lui à Sainte-Hélène même, cinq ans auparavant ; il a donc été accompli avec lenteur et réflexion. Emmanuel a fait tout ce qui dépendait de lui pour qu'il n'y ait ni bruit, ni publicité ; il s'est fait assister d'un légiste très distingué, afin de s'écarter le moins possible de la loi. On a souvent répété que s'il y avait eu un tribunal devant lequel il eut pu citer sir Hudson Lowe avec espérance d'obtenir la punition publique et exemplaire de ce monstre, il y aurait eu recours, mais qu'à défaut de ce tribunal, il n'aurait eu d'autre ressource que d'en appeler, ainsi que cela s'était pratiqué pendant des siècles, au Jugement de Dieu.

Trois ans s'écoulèrent. En 1825, sir Hudson Lowe eut l'audace de venir à Paris, et s'il fut parfaitement reçu par le roi régnant, la cour sut lui faire comprendre de mille manières qu'elle lui refusait son estime. Il s'en plaignit assez vivement à Charles X. Cependant, un hasard avait fait connaître sa demeure à M. Emmanuel de Las Cases, qui s'était empressé de lui porter sa carte et de se mettre à sa disposition. Sir Hudson Lowe ne répondit rien, ou plutôt... Mais avant de l'accuser, racontons aussi brièvement que possible un événement mystérieux qui nous servira peut-être à expliquer son silence.

A cette époque M. Emmanuel de Las Cases habitait Paris ; il allait souvent à Passy où habitait son père, et à Versailles voir des amis. Un soir de novembre, à neuf heures environ, il sortait de la maison de son père et se dirigeait vers Paris, quand au détour d'une rue isolée, un homme s'élança sur lui et, le saisissant violemment par la taille, le frappa à deux ou trois reprises avec un poignard, dans la poitrine. Sans un portefeuille et des papiers qui remplissaient la poche de son habit, M. Las Cases périssait victime de cet odieux guet-apens. Heureusement il était à peine blessé. Se débarrasser de son assassin, s'élançant sur lui, le précipiter et l'accabler de coups, fut pour lui l'affaire d'un instant. Depuis l'arrivée de sir Hudson Lowe à Paris, il portait toujours une canne à épée, il ne l'avait pas lâchée dans la lutte, et, se relevant vivement, il essaya de tirer la lame du fourreau ; mais la lame était rouillée, et il éprouva quelque résistance. Au moment où il eut la satisfaction de se sentir armé, un second assassin appelé par le premier dans une langue étrangère, fondit sur lui. S'élançant à sa rencontre, il le blessa à l'épaule et le mit en fuite. Mais soit que l'autre homme l'eût retenu par son manteau, soit qu'il eût fait

un faux pas, il tomba au milieu d'une ornière pleine de boue. Lorsqu'il se releva, ses deux assassins avaient disparu. Il rentra chez son père, où il resta six semaines au lit car pendant la lutte il avait reçu trois profondes blessures.

Quels étaient les auteurs ou quel était l'instigateur d'un si lâche attentat ? L'instruction judiciaire, confiée à un homme de cœur, se poursuivit avec la louable activité, mais la Police ne fournit aucun renseignement à la magistrature. La presse et l'opinion publique accusèrent hautement sir Hudson Lowe, qui dit d'abord qu'il resterait et provoquerait lui-même une enquête, mais il quitta immédiatement Paris et se rendit précipitamment en Allemagne.

Singulière coïncidence ! M. Emmanuel de Las Cases habitait Paris, il allait souvent à Passy et à Versailles ; sir Hudson Lowe avait en même temps trois logements, un à Passy, un à Paris, un à Versailles ; le soir même de l'assassinat, il quittait celui de Passy...

M. de Las Cases s'occupait des questions politiques, mais il refusa toujours de faire partie des sociétés secrètes organisées avant 1830, pour renverser les Bourbons. Il ne voulait entrer dans aucune conspiration ; le premier devoir d'un citoyen, pensait t'il, est de se soumettre aux lois de son pays. Le meilleur moyen de faire triompher ses idées, c'est plutôt d'avoir recours à la presse et à la tribune. Toutefois il prit une part active a la révolution de 1830.

A la lecture des ordonnances de juillet 1830, M. Emmanuel de Las Cases dit : " Si les opinions de Napoléon sur le peuple français sont exactes, les Bourbons viennent de signer leur sentence ". Il prit lui-même une part active à la révolution des trois jours. Le mercredi matin, il descendit armé dans la rue et paya de sa personne sur divers points (à la porte Saint-Denis, dans la rue du Petit-Carreau, etc...). Le jeudi, il se rendit à l'Hôtel de Ville et là il fut un des premiers, avec le colonel Zimmer et M. Baude qui donnèrent leur signature pour quelques actes d'urgence ; signatures qui, en cas d'insuccès de la cause nationale, eussent été pour leurs auteurs un arrêt de mort.

Ayant appris qu'une assemblée de députés se tenait, le 28 juillet, chez M. Laffitte, M. Emmanuel de Las Cases y courut vers deux heures après midi. Introduit dans cette réunion, il exposa la situation de Paris, depuis la nuit, celle dans laquelle il venait de laisser l'Hôtel de Ville, et il réclama d'urgence la création d'une commission provisoire de gouvernement. On dut s'occuper de la création de cette commission. M. de Las Cases retourna à l'Hôtel de Ville, où il passa le reste de la journée et la nuit suivante auprès des généraux Lafayette et Gérard. Celui-ci se trouvant sans aide de camp demanda à M. de Las Cases de l'accompagner en cette qualité, lui disant qu'on régulariserait ensuite sa position militaire, qui lui était due comme page de l'empereur, ce qui fut accepté avec empressement. Le lendemain en accompagnant le général à la première séance que tinrent les députés au palais Bourbon, il fit remplacer le drapeau qui flottait encore au sommet de la colonne Vendôme par un immense drapeau tricolore. Le même jour, M. de Las Cases reçut la mission de se transporter à l'Hôtel des Invalides et d'y faire arborer les couleurs nationales. Il y réussit sans aucune effusion de sang et le commandant fut nommé au commandement de ce point important. Le lendemain, M. de Las Cases fut envoyé à Vincennes pour traiter de la reddition de cette forteresse qui capitula.

Quelques temps après, le maréchal Gérard voulant récompenser son aide de camp de ses bons services, demanda pour lui la décoration de la Légion d'honneur.

Après, quand on lui demanda s'il voulait être nommé préfet, il répondit simplement qu'il accepterait car il n'avait qu'un désir : servir la patrie. M. Guizot, commissaire du gouvernement près le ministre de l'intérieur ne donna aucune suite à cette démarche. Plus tard le gouvernement renouvela sa demande. Mais le comte de Las Cases avait vu que désormais il pouvait être député à 30 ans. Il venait de les avoir, il fut élu dans le Finistère. Il se rangea dans l'opposition à la suite de divergences d'idées avec le gouvernement. Il s'intéressa à différentes questions : garde nationale, contribution personnelle et mobilière, hérédité de la paierie. Après la nomination de Casimir Périer, il se rapprocha du gouvernement, quand il le vit partisan de la paix, parfois, il fut aussi de l'opposition. Il recherchait toujours les fonctions gratuites et quatre fois il avait refusé la paierie. En 1840, il fit partie de l'expédition qui alla à Sainte-Hélène chercher les cendres de Napoléon. L'empereur avait demandé qu'elles reposent sur les bords de la Seine ; son désir fut exaucé. Pendant la révolution de 1848, Lamartine qui ne l'aimait pas, reconnut tout de même la fermeté de son caractère et dans son "Histoire de la Révolution de 1848", il dit : " Presque tous les députés du centre se sont retirés après le départ du président, après la fuite de la duchesse et après la scène des fusils. Un certain nombre d'hommes intrépides, parmi lesquelles on remarque M. Emmanuel de Las Cases, cœur ferme dans un faible corps... "

M. de Las Cases regrette la chute de la monarchie et ne s'occupe plus de politique. Il était un homme habile, grand travailleur, rigide, probe, d'un désintéressement extrême, passionné du bien public. Il se réjouit du coup d'Etat du 2 décembre 1851 et du retour des Bonaparte, à la tête du gouvernement. Il était dès lors un des rares personnages qui pouvait dire en parlant de l'empereur, en rappelant les souvenirs de son séjour à Sainte-Hélène : " J'ai vu le grand homme faire telle chose !... Voici ce que j'ai entendu dire à Napoléon. J'ai reçu tels conseil de lui ". Dans une de ses lettres adressées à M. de Las Cases, l'empereur lui conseillait d'apprendre les langues étrangères, tandis qu'il était encore tout jeune, car plus tard c'est trop difficile ; la preuve en était que la lettre de Napoléon écrite en Anglais se trouvait remplie de fautes.

M. de Las Cases fut choisi comme administrateur en 1851, de la société des houillères de Saint-Georges-Châtelais. Il épousa Mlle de Sevret, la fille d'un volontaire de 1792, colonel en 1813, licencié après les 100 jours. Le lendemain de la cérémonie, il tomba malade, une semaine après il n'était plus. Il fut enterré dans un caveau de famille à Passy. Napoléon III se fit représenter à la cérémonie par un chambellan. Dans toutes les communes où s'étendaient les travaux de l'industrie qu'il avait créée et principalement à Chalonnnes, cette mort fut un deuil général. Chacune d'elle se plut à faire célébrer un service religieux pour lui et particulièrement Chalonnnes. Dans l'église Saint-Maurille sa famille en fit faire un et une foule considérable vint y assister pour témoigner de la grande estime éprouvée pour le défunt et de la profonde reconnaissance pour tous les services rendus aussi bien aux ennemis qu'aux amis des siens.

Une chapelle dédiée à Sainte-Barbe fut construite en souvenir de lui sur la route de Rochefort. Après lui, son frère, M. Barthélemy de Las Cases, devint chef de la famille et s'occupa activement de l'entreprise créée.

Vers 1838, déjà des fouilles faites au puits de Sainte-Barbe permirent de constater que les couches de houilles exploitées jusqu'alors se prolongeaient sous la Loire dans les îles de Chalonnnes, Rochefort, Montjean. En ces derniers endroits ces couches sont protégées par une couche de vingt à trente mètres de sable mouvants et perméables.

Pour les atteindre, l'ingénieur Triger inventa un moyen d'atteindre ces couches carbonifères :

" Ce procédé consiste à enfoncer dans le sol aquifère un tube de tôle égal à l'épaisseur des alluvions surmonté d'une chambre à air où dans laquelle on refoule l'air au moyen d'une pompe pneumatique. Si le sas ou chambre à air est en communication avec le tube les eaux sont refoulées jusqu'à la base de celui-ci et les ouvriers introduits d'abord dans le sas, puis dans le tube, par une manœuvre semblable à celle des écluses sur les canaux, peuvent travailler à sec quoique bien au-dessous du niveau du fleuve, grâce à la compression de l'air. Ils peuvent ainsi dégarnir peu à peu la base du tube qui s'enfonce graduellement jusqu'à ce qu'il repose sur le terrain solide . "

Le 11 septembre 1842 une ordonnance royale institue la concession de Désert en faveur de MM. Triger, ingénieur et Emmanuel Pons-Dieudonné, comte de Las Cases, sénateur. En moins de trois mois, grâce à son appareil, Triger avait pu pénétrer sous 20 mètres d'alluvions et établir dans le grès houiller, à une profondeur de 25 mètres, une jonction tellement solide que l'eau ne pouvait s'infiltrer. L'emploi de l'appareil Triger devint accidentellement le point de départ d'une autre invention qui eut plus tard un grand retentissement.

Dans l'appareil se trouvait un tube qui, partant du fond, était destiné à l'expulsion de l'eau qui n'avait pas été refoulée assez promptement. Ce tube donnait lieu à un écoulement régulier. Un jour, un ouvrier maladroit donna un coup de pic sur le tube et le perça imperceptiblement. Immédiatement le jeu d'eau fut continu et s'éleva à une grande hauteur, le principe de l'éjecteur Giffard était trouvé.

Bientôt les travaux prirent une telle extension qu'en 1843 il fallut installer une troisième machine à vapeur.

Successivement cinq puits furent forés dans les sables aquifères :

Le puits n°1 sur les veines du Bocage et du Roc ;

Le puits n°2 sur les veines du Roc et du Chêne ;

Le puits n°3 sur la couche de Noullys ;

Le puits n°4, le plus riche de tous, permit d'attaquer les couches du Vouzeau, du Chêne et du Roc ;

Le puits n°5 servant de descenderie et d'aérage au puits n°4, avec lequel il communique au niveau de 180 mètres.

Le 25 janvier 1850, le puits n°1 fut soudainement inondé par une source abondante qui s'accrut encore en 1856. Le directeur, l'ingénieur Fagès, installa alors, pour l'épuiser, une pompe à vapeur

colossale qui attirait au jour 9 hectolitres d'eau à chaque coup de piston, soit près de 17000 hectolitres par 24 heures. Le 3 décembre 1870 la maîtresse tige se rompit et avec elle, par contre coup, le cylindre moteur qui avait un diamètre de 2 m 40. Par suite de cet accident, il fallut abandonner le puits n°1 et aussi le puits n°2 dont la pompe avait protégé les travaux et qui, parvenu à la profondeur de 560 mètres n'avait plus un long avenir. En 1894 le puits n° 3 fut à son tour abandonné à 295 mètres et l'exploitation se poursuivit jusqu'en 1913 au puits n° 4. En juillet 1914 les mines de Désert vendaient leur matériel à la veille de la déclaration de guerre. Pendant la guerre, le puits de Malécot fut repris sur l'ancienne concession de Layon et Loire, mais cette exploitation ne dura pas longtemps.

Les charbons extraits étaient des demi-gras friables, souvent puvérulents, aussi un atelier d'agglomération fut installé au puits n°2 jusqu'en 1873, ensuite il fut transporté près du n°4. En 1863 la production s'éleva jusqu'à 81600 tonnes.

M. Barthélemy de Las Cases vint donc remplacer son frère. Il avait servi dans la marine pendant quatorze ans, sous les amiraux Lalande, Cassy, Parseval, Bruat et de La Susse ; il avait, de plus, été aide de camp des amiraux ministres Duperré et Roussin. En 1840, tandis qu'il commandait la station de Constantinople, il força le commandant d'un bâtiment de la marine impériale russe à respecter le pavillon français, pour ce fait d'armes il fut décoré. Il suivit les exemples de son frère, il se montra très bon pour les ouvriers. Il habitait près des mines de Désert une maison construite sur le modèle de celle de l'empereur à Longwood, dans l'île de Sainte-Hélène. Sous sa direction les mines furent prospères, les mineurs heureux. Si bien qu'il fut possible d'avoir une école pour les enfants. Une infirmerie existait pour soigner les blessés. Le mariage d'une de ses filles fut une cause de grande réjouissance pour tout le personnel des mines.

M. de Las Cases fut nommé maire de Chalonnes. Il s'occupa beaucoup de son administration. Il fit construire les quais jusque devant le Présidial. De plus il fut élu député en juin 1857. Dans sa circulaire du 3 juin 1857, le préfet Vallon demandait aux sous-préfets de favoriser la réélection des députés sortants : MM. Ernest Duboys, Bucher de Chauvigné, Louvet et le comte de Durfort de Civrac. Quelques jours plus tard le gouvernement ne voulut plus soutenir la candidature de M. de Civrac, au contraire il lui opposa celle de M. de Las Cases. Ce revirement était dû parce que dans la publication de sa profession de foi M. de Civrac disait : " Je n'ai jamais recherché ni voulu, je ne veux encore d'autre appui près de vous que la persévérance de mes efforts et de ma volonté à servir vos intérêts ". Le comte de Las Cases avait d'abord posé sa candidature libre dans la circonscription d'Angers. Là il obtint 1781 voix sur 14000 votants. Puis ayant retiré de cette circonscription, il obtint 9536 voix sur 17904 voix sur 17904 votants dans celle de Beaupréau : il fut élu. Aux élections des 31 mai et 1^{er} juin 1863, sur 29112 votants, le comte de Las Cases, maire de Chalonnes, conseiller général, député sortant, obtint 17282 voix, fut réélu. Par contre, aux élections générales des 23 et 24 mai 1869, le comte de Las Cases, quoique candidat du gouvernement, n'obtint que 14810 voix, il ne fut pas réélu, ce fut le comte de Durfort de Civrac. C'est alors que M. de Las Cases quitta Chalonnes.

Les mines de Chalonnes étaient si importantes dans le département qu'à la cavalcade de 1853, à Angers, un char représentait les mines d'ici.

Les livraisons de charbon pouvaient se faire par bateaux et par chemins de fer. Depuis 1848 la ligne d'Angers à Cholet existait. Tout d'abord, d'après son tracé primitif la gare devait être à Chalonnes même. Le pont sur la Loire aurait été construit sur les galeries en exploitation, d'où un grand danger. Le Conseil d'administration demanda de repousser la ligne plus à l'est. Comme le Conseil municipal n'avait aucune confiance dans l'avenir des chemins de fer, il accéda aisément à cette requête et la gare fut construite au village de l'Onglée. Elle desservait ainsi à la fois les mines et les fours à chaux.

*Document extrait de "Chalonnes sur Loire à travers les âges", Mathilde Chollet,
Edition Le Livre d'Histoire, 1952*

Notes :

1 brasse \hat{U} 1.7 m

1 pied \hat{U} 30.4 cm

1 cv \hat{U} 736 W